

Urbanisme en zone agricole : les règles et démarches pour construire

Objectifs de la formation

Identifier les règles et démarches d'urbanisme pour bien définir son projet d'installation

Pré-requis

Pas de pré-requis

Déroulé

- Les différentes autorisations d'occupation du sol (permis de construire, déclaration préalable, permis de démolir, permis d'aménager...)
- Les opérations qui nécessitent le dépôt d'une demande: quels critères?
- Les règles applicables à une demande de permis de construire (Règlement National d'Urbanisme, règlement du Plan Local d'Urbanisme, carte communale...)
- Le permis de construire : contenu de la demande, procédure d'instruction, recours
- examen de vos projets individuels et élaboration de votre calendrier des démarches

Public cible

Porteurs de projet ou agriculteurs

Infos complémentaires



Durée de la formation 1 jour(s)

Date limite d'inscription 24/10/2017

Tarifs

Non agricole 175€
Formation prise en charge pour les stagiaires éligibles VIVEA
Caution de 50€ (non encaissée et restituée si présence à la formation) / Adhésion obligatoire à l'ADDEARG (15€ ou 7€ petits budgets)

Plus de renseignements

Anne Sophie Robast
addearg.formation@gmail.com
ADDEARG
26 rue Centrale
30190
Saint Geniès de Malgoirès
Tel. 04 66 63 18 89
N° d'organisme de formation :
91300275330
repas tiré du sac à midi

Dates, lieux et intervenants

07 nov 2017

09:00 - 17:00 (7hrs)

26 rue centrale

30190 Saint Geniès de Malgoirès

Delphine Gavend, juriste

Partenaire(s)



Financier(s)



Bulletin d'inscription

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Courriel _____

Téléphone _____

Merci d'envoyer ce bulletin, votre chèque (si nécessaire) et votre attestation VIVEA à

J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation ([Voir la fiche](#))